Mission du vice-président du CICR en Extrême-Orient

M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, a effectué, du 8 au 28 février, une tournée en Extrême-Orient et dans le Pacifique, qui l'a conduit successivement au Japon, en Corée du Sud, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Dans chacun des pays visités, M. Aubert a rencontré des personnalités gouvernementales, des parlementaires ainsi que des dirigeants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, avec lesquels il a abordé différents problèmes d'intérêt humanitaire touchant notamment les activités du CICR dans le monde et la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Saint-Christophe-et-Nevis: Déclaration de succession aux Conventions de Genève et d'adhésion aux Protocoles additionnels

Saint-Christophe-et-Nevis a déposé, auprès du Gouvernement suisse, le 14 février 1986, une déclaration de succession aux quatre Conventions de Genève du 19 août 1949 et d'adhésion aux deux Protocoles additionnels du 8 juin 1977.

Conformément à la pratique et aux clauses finales, les quatre Conventions sont entrées en vigueur pour Saint-Christophe-et-Nevis avec effet rétroactif à la date de son indépendance, soit le 19 septembre 1983; les deux Protocoles entreront en vigueur six mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 août 1986.

Saint-Christophe-et-Nevis est le 163e Etat partie aux Conventions de Genève, le 56e Etat partie au Protocole I et le 49e au Protocole II.